

Solutions de rechange aux plastiques à usage unique

Boissons

BON



- Articles réutilisables pour les repas pris sur place
- Programme de gobelets réutilisables

ACCEPTÉS



- Gobelets en carton, y compris ceux qui sont recouverts de plastique compostable ou d'un autre plastique autorisé*
- Gobelets et couvercles en plastique facilement recyclable, comme PET (n° 1), PEHD (n° 2) et PP (n° 5)

À ÉVITER



- Gobelets en mousse de polystyrène
- Gobelets et couvercles en plastique difficilement recyclables, y compris ceux fabriqués avec du MFPP, ou du plastique compostable, biodégradable ou oxodégradable

Alimentation

BON



- Articles réutilisables pour les repas pris sur place
- Programme de contenants réutilisables

ACCEPTÉS



- Contenants en papier ou en fibres végétales, y compris ceux qui sont recouverts de plastique compostable ou d'un autre plastique autorisé*
- Récipients en aluminium
- Récipients en plastique facilement recyclable, comme PET (n° 1), PEHD (n° 2) et PP (n° 5)

À ÉVITER



- Contenants en mousse de polystyrène
- Contenants et couvercles en plastique difficilement recyclable, y compris ceux fabriqués avec du MFPP, ou du plastique compostable, biodégradable ou oxodégradable

Ustensiles

BON



- Produits réutilisables pour les repas pris sur place, y compris les baguettes

ACCEPTÉS



- Ustensiles en bois sans revêtement, fournis uniquement sur demande ou en libre-service

À ÉVITER



- Ustensiles en plastique, y compris ceux fabriqués en plastique compostable, biodégradable ou oxodégradable

Sacs à emplettes

BON



- Sacs réutilisables apportés par les clients
- Programme de sacs réutilisables

ACCEPTÉS



- Sacs réutilisables** sur demande***
- Sacs en papier (contenant au moins 40 % de matières recyclées) sur demande***

À ÉVITER



- Sacs en plastique

Pailles

BON



- Gobelets sans paille

ACCEPTÉS



- Pailles en papier, fournies uniquement sur demande ou en libre-service

À ÉVITER



- Pailles en plastique (sauf si elles sont nécessaires pour des raisons d'accessibilité), y compris celles fabriquées en plastique compostable, biodégradable ou oxodégradable

* Les emballages en papier recouverts de plastique doivent être nettoyés et recyclés, et non compostés.

** Les sacs réutilisables doivent être durables, c'est-à-dire qu'ils doivent être conçus pour être réutilisés et lavés à la machine au moins 100 fois.

*** Vendez les sacs réutilisables au minimum 2 dollars et les sacs en papier, 0,25 dollar.

Vous trouverez des fiches d'information sur les articles dont l'utilisation est restreinte et des outils imprimables sur le site gov.bc.ca/reuse.